

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 835 portant licenciaient d'un Akel

n° 835

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 août 1950

Numéro JO

n° 8 du 30/08/1950

Date du numéro

30 août 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1884 rendue applicable au territoire par décret du 18 Juin 1884

Vu l'arrêté local du 24 novembre 1899 portant institution du corps des akels

Vu l'arrêté n° 0335 du 28 mai 1942 portant nomination de l'akel Abditon Galab

Sur la proposition du commandant de cercle de Tadjourah;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — L'arrêté n° 0335 du 8 mai 1942 est modifié comme suit : Art. 2, — Abditon Galab est licencié de ses fonctions d'akel à compter du 7 septembre 1950 pour mauvaise manière de servir. Art. 3, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le secrétaire général, CHAMBOREDON.